



**53<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**  
**DU 02 AU 08 JUILLET 2023**  
**ARUSHA, RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE**

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES**  
**(RAPPORT DU TRÉSORIER)**

**COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

---

Le Comité Exécutif a l'honneur de soumettre à la 53<sup>ème</sup> Assemblée Plénière les comptes de gestion du Forum parlementaire de la SADC de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Les comptes de gestion se composent de ce qui suit :

- 1.0. État des contributions obligatoires des Membres au 31 mars 2023, avec une mise à jour à la date de 15 juin 2023 ;
- 2.0. Rapport sur l'exécution du budget au 31 mars 2023
  - 2.1. Mise à jour sur l'impact et l'application de la politique d'optimisation des technologies pour la mise en œuvre des activités
  - 2.2. Rapport sur les écarts budgétaires au 31 mars 2023
- 3.0. Rapports financiers pour les programmes/projets financés par les bailleurs de fonds
  - 3.1. SIDA : Projet sur la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR)
  - 3.2. ADA : Projet de renforcement des capacités parlementaires dans la SADC
  - 3.3. ACTIONAID : Projet sur la redevabilité et la sensibilité au genre
  - 3.4. SAFAIDS
  - 3.5. PLAN International
  - 3.6. Autres bailleurs de fonds

## **1.0. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES DES MEMBRES AU 31 MARS 2023**

### 1.1. Contexte des contributions annuelles obligatoires

- (i) Les contributions annuelles obligatoires des parlements membres s'élèvent actuellement à 1 501 500 dollars namibiens par an et par Parlement. La contribution des Seychelles s'élève à 127 050 dollars namibiens par an.
- (ii) Les recettes totales provenant des contributions obligatoires pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 s'élèvent donc à 21 148 050 dollars namibiens.

### 1.2. État des contributions des membres au 31 mars 2023

PARLEMENT	SOLDE REPORTÉ	MONTANT FACTURÉ		MONTANT DÛ	REMARQUES
	01-Apr-22	MONTANT	REÇU	31-Mar-23	
Angola	-	1,501,500	1,501,500	-	Paiement reçu
Botswana	-	1,501,500	1,501,500	-	Paiement reçu
RDC	-	1,501,500	-	1,501,500	
eSwatini	-	1,501,500	1,501,500	-	Paiement reçu
Lesotho	-	1,501,500	1,501,500	-	Paiement reçu
Madagascar	1,501,500	1,501,500	1,501,500	1,501,500	
Malawi	-	1,501,500	-	1,501,500	
Maurice	-	1,501,500	1,501,500	-	Paiement reçu
Mozambique	-	1,501,500	1,501,500	-	Paiement reçu
Namibie	(1,501,500)	1,501,500	1,501,500	(1,501,500)	MONTANT DÉJÀ VERSÉ
Seychelles	-	127,050	127,050	-	Paiement reçu
Afrique du Sud	-	1,501,500	1,501,500	-	Paiement reçu
Tanzanie	1,501,500	1,501,500	1,500,975	1,501,500	
Zambie	(1,501,500)	1,501,500	1,501,500	(1,501,500)	MONTANT DÉJÀ VERSÉ
Zimbabwe	-	1,501,500	1,501,500	-	Paiement reçu
<b>TOTAL</b>	-	<b>21,148,050</b>	<b>18,144,525</b>	<b>3,003,000</b>	-

1.2.1. L'Assemblée Plénière est informée que l'état des contributions au 31 mars 2023 est celui qui figurera dans les états financiers vérifiés et qu'il est donc soumis à ce stade pour être noté.

1.2.2. Au 31 mars 2023, onze Parlements avaient payé intégralement leurs contributions pour l'exercice financier en cours et n'avaient aucun solde impayé. Il s'agit de l'Angola, du Botswana, de l'eSwatini, du Lesotho, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, des Seychelles, de l'Afrique du Sud, de la Zambie et du Zimbabwe. La Namibie et la Zambie ont également fait des paiements anticipés pour l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> avril 2023.

1.2.3. Quatre pays avaient des soldes impayés pour l'exercice clos le 31 mars 2023, à savoir la RDC, Madagascar, le Malawi et la Tanzanie.

### 1.3. Mise à jour au 30 juin 2023

1.3.1. Bien que la période couverte par ces comptes de gestion soit celle allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, la mise à jour des contributions des Membres est présentée jusqu'au 30 juin 2023 afin de présenter la plus récente position pour l'information de l'Assemblée plénière. La mise à jour comporte les contributions obligatoires pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, facturées au 1<sup>er</sup> avril 2023. Une nouvelle mise à jour sera faite au cours de la réunion de l'Assemblée plénière.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES AU 30 JUIN 2023					
PARLEMENT	SOLDE REPORTÉ 01 AVRIL 2023	MONTANT FACTURÉ MONTANT	REÇU	MONTANT DÛ 30 JUIN 2023	REMARQUES
Angola	-	1,501,500	-	1,501,500	
Botswana	-	1,501,500	1,501,500	-	Paiement reçu
RDC	1,501,500	1,501,500	-	3,003,000	
eSwatini	-	1,501,500	1,501,500	-	Paiement reçu
Lesotho	-	1,501,500	-	1,501,500	
Madagascar	1,501,500	1,501,500	-	3,003,000	
Malawi	1,501,500	1,501,500	1,143,500	1,859,500	
Maurice	-	1,501,500	-	1,501,500	
Mozambique	-	1,501,500	-	1,501,500	
Namibie	(1,501,500)	1,501,500	-	-	Paiement reçu
Seychelles	-	127,050	-	127,050	
Afrique du Sud	-	1,501,500	1,501,500	-	Paiement reçu
Tanzanie	1,501,500	1,501,500	3,003,000	-	Paiement reçu
Zambie	(1,501,500)	1,501,500	-	-	Paiement reçu
Zimbabwe	-	1,501,500	-	1,501,500	
<b>TOTAL</b>	<b>3,003,000</b>	<b>21,148,050</b>	<b>8,651,000</b>	<b>15,500,050</b>	

1.3.2. Le solde reporté au 1<sup>er</sup> avril 2023 comprend les paiements anticipés effectués par la Namibie et la Zambie au titre des contributions pour l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> avril 2023 (exercice financier en cours).

1.3.3. À la date de 30 juin 2023, trois pays avaient encore des soldes impayés pour l'exercice clos le 31 mars 2023, à savoir la RDC, Madagascar et le Malawi. Toutefois, le Malawi n'a plus qu'un solde impayé de 358 000 dollars namibiens pour l'exercice clos le 31 mars 2023, après avoir effectué un paiement de 1 143 500 dollars namibiens en mai 2023. Le solde pour le Malawi est désormais de 1.859.499,90 dollars namibiens, ce qui inclut le montant facturé pour l'exercice en cours.

1.3.4. Au 30 juin 2023, six parlements ont payé l'intégralité de leurs contributions pour l'exercice financier en cours et n'ont pas de solde à

payer. Il s'agit de l'Afrique du Sud, du Botswana, de l'Eswatini, de la Namibie, de la Tanzanie et de la Zambie.

1.3.5. Neuf parlements n'ont pas encore payé leur contribution pour l'exercice financier en cours.

#### **1.4. RECOMMANDATIONS POUR EXAMEN PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

**a) L'Assemblée Plénière est invitée à examiner et à prendre note de l'état des contributions annuelles obligatoires au 31 mars 2023 et de la mise à jour au 30 juin 2023.**

**b) L'Assemblée Plénière est invitée à féliciter et exprimer son appréciation pour l'engagement des Parlements membres à assurer le paiement des contributions et à encourager les Parlements qui ont des soldes en souffrance à les régler en priorité.**

#### **2.0. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET AU 31 MARS 2023**

##### **2.1. Mise à jour sur l'impact et l'application de la politique d'optimisation des technologies pour la mise en œuvre des activités**

2.1.1. L'Assemblée Plénière se rappellera que le budget pour l'exercice clos le 31 mars 2023 partait du principe qu'une Assemblée plénière, des réunions des Commissions permanentes et d'autres réunions se tiendraient par vidéoconférence, à moins que d'autres sources de financement ne soient disponibles. Cela s'explique par la position politique délibérée qui a été adoptée pour gérer les ressources financières limitées en optimisant l'utilisation de la technologie pour faciliter des réunions tenues par vidéoconférence, compte tenu des enseignements tirés de la tenue réussie des 47<sup>ème</sup> et 48<sup>ème</sup> Assemblées plénières, et d'autres réunions virtuelles, au plus fort de la pandémie de COVID 19 en 2020.

2.1.2. L'Assemblée Plénière est informée que bien que le Forum ait été en mesure de faciliter les réunions virtuelles et les Assemblées plénières dans le passé, les Membres ont exprimé leur préférence pour des réunions en mode face-à-face, le COEX ayant décidé, lors de sa réunion de juin 2022, de donner la priorité aux réunions en mode face-à-face. Cela se justifie principalement par le fait que les réunions virtuelles ont été affectées par des problèmes de connectivité dans certains pays Membres, ce qui a nui à la participation effective des Membres. Le Comité exécutif a également fait allusion à l'époque au fait que les interactions et la qualité spontanée des contributions des participants aux réunions virtuelles diminuaient de façon significative par rapport aux réunions en présentiel. Par ailleurs, les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19 ne s'appliquent plus, et de nombreux Parlements membres ont réduit leurs investissements dans les

technologies de l'information et de la communication par rapport à ceux installées pendant la pandémie. De nombreux Parlements membres ne sont donc pas prêts à permettre à leurs Membres de se connecter par vidéo-conférence à l'aide d'un réseau wifi de qualité pouvant favoriser des interactions sonores et vidéo sans rupture.

2.1.3. L'Assemblée Plénière est informée que les 51<sup>ème</sup> et 52<sup>ème</sup> Assemblées plénières se sont tenues, en mode face à face, respectivement à Lilongwe, au Malawi, et à Kinshasa, en RDC, ce qui a entraîné l'affectation des fonds provenant des bénéficiaires non distribués ou non répartis pour faire face à ce changement.

2.1.4. L'Assemblée Plénière est également informée que les réunions des Commissions permanentes pour les 51<sup>ème</sup> et 52<sup>ème</sup> Sessions de l'Assemblée plénière se sont également tenues en présentiel à Johannesburg, en Afrique du Sud, ce qui a entraîné des dépenses plus élevées que prévu. L'Assemblée Plénière est invitée à noter également, qu'heureusement, les réunions des Commissions permanentes ont été en grande partie financées par le Projet SDSR, avec la contribution de la GIZ et d'autres bailleurs de fonds, en raison du budget principal limité du FP-SADC.

2.1.5. Le détail des dépenses effectives par rapport au budget figure dans le rapport sur les écarts budgétaires repris au point 2.2. ci-dessous.

#### **2.1.6. RECOMMANDATIONS POUR EXAMEN PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

**L'Assemblée Plénière est invitée à prendre note des évolutions ci-dessus afin d'apprécier l'impact sur le budget du Forum.**

### **2.2. RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2023**

#### **2.2.1. Contexte**

Ce rapport sur les écarts budgétaires ne comporte pas les dépenses provenant des recettes budgétisées financées par les bailleurs de fonds, mais se concentre sur les recettes et les dépenses budgétisées provenant des contributions obligatoires des Membres et des autres recettes perçues par le FP-SADC. Les intérêts perçus et les frais administratifs perçus dans le cadre du projet Sida sont incorporés dans les Autres recettes. Dans le budget approuvé pour l'exercice financier, les dépenses totales prévues s'élèvent à 50 141 678 dollars namibiens. Sur ce montant, 25 881 788 dollars namibiens sont des dépenses budgétisées pour des activités financées par des bailleurs de fonds, ce qui correspond à un revenu total budgétisé de 25 881 788 dollars namibiens et n'a, par conséquent, aucun effet net sur le budget du FP-SADC. Les dépenses budgétisées pour les recettes du FP-SADC

(diminuées des fonds des bailleurs de fonds) s'élèvent donc à 24 259 890 dollars namibiens. À cet égard, les Descriptif des responsabilités concernant les activités des Fonds pour les financements reçus des bailleurs de fonds seront présentées dans une section distincte du présent rapport. Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, les fonds des bailleurs de fonds ne seront pas consolidés dans les comptes du FP-SADC afin d'éviter une surestimation de la situation financière.

### 2.2.2. RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2023

	Référence	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	FP-SADC	Budget annuel	Budget supplémentaire	Écart	Budget total	Effectives établies depuis le début de l'année	Solde	ÉCART %	Dépenses effectives	ÉTAT
		Budget	30/04/2021	30/04/2021	31/05/2021	31/03/2023	31/03/2023	31/03/2023	% du Budget	
1	Dépenses administratives	925 524,00	-	-	925 524,00	819 010,68	106 513,32	11,51%	88,49%	Favorabl
2	Frais de communication	510 980,00	-	-	510 980,00	246 108,75	264 871,25	51,84%	48,16%	Favorabl
3	Charges financières	396 000,00		220 000,00	616 000,00	393 384,00	222 616,00	36,14%	63,86%	Favorabl
4	Coûts d'exploitation des véhicules	120 000,00	-	-	120 000,00	32 802,02	87 197,98	72,66%	27,34%	Favorabl
5	Professionnels, conseil et juridique	134 400,00		-	134 400,00	426 394,28	-291 994,28	-217,26%	317,26%	Non-favo
6	Émoluments du personnel	15 659 084,00	1 495 104,30	-	17 154 188,30	13 773 427,41	3 380 760,89	19,71%	80,29%	Favorabl
7	Voyage, subsistance et transport	245 584,00	-	-	245 584,00	670 106,59	-424 522,59	-172,86%	272,86%	Non-favo
8	Audit	150 000,00	-	-	150 000,00	176 131,85	-26 131,85	-17,42%	117,42%	Non-favo
9	Assurances	223 070,00	-	-	223 070,00	127 825,60	95 244,40	42,70%	57,30%	Favorabl
10	Réunions de l'Assemblée Plénière	2 164 600,00	1 400 000,00	-	3 564 600,00	3 162 494,57	402 105,43	11,28%	88,72%	Favorabl
11	Réunions du Comité Exécutif	453 200,00		259 800,00	713 000,00	783 277,01	-70 277,01	-9,86%	109,86%	Non-favo
12	Réunions du Comité de pilotage	259 800,00		-259 800,00	-	-	-			Favorabl
13	Coûts liés à d'autres organes politiques	86 500,00	-	-	86 500,00	74 945,99	11 554,01	13,36%	86,64%	Favorabl
14	Coûts relatifs à la traduction	250 000,00	-	-	250 000,00	213 842,28	36 157,72	14,46%	85,54%	Favorabl
15	Appui au programme	301 500,00	-	-	301 500,00	336 830,74	-35 330,74	-11,72%	111,72%	Non-favo
16	Réunions des Commissions permanentes	486 000,00	225 000,00	-	711 000,00	711 176,97	-176,97	-0,02%	100,02%	Non-favo
17	Missions d'observation électorale	300 000,00	732 000,00	-	1 032 000,00	1 312 611,72	-280 611,72	-27,19%	127,19%	Non-favo
18	Dépenses de capital	539 648,00	473 000,00	-	1 012 648,00	302 580,63	710 067,37	70,12%	29,88%	Favorabl
19	Fonds d'urgences	70 000,00	-	-	70 000,00	-	70 000,00	100,00%	0,00%	Favorabl
20	Remboursement hypothécaire (remboursement de capital)	624 000,00		-120 000,00	504 000,00	456 307,14	47 692,86	9,46%	90,54%	Favorabl
21	Véhicules	360 000,00		-100 000,00	260 000,00	213 954,82	46 045,18	17,71%	82,29%	Favorabl
	(Dépôt et remboursement des prêts - remboursement de capital)									
	<b>TOTAUX</b>	<b>24 259 890,00</b>	<b>4 325 104,30</b>	<b>-</b>	<b>28 584 994,30</b>	<b>24 233 213,05</b>	<b>4 351 781,25</b>	<b>15,22%</b>	<b>84,78%</b>	

### 2.2.3. Dépenses budgétisées : N\$ 24 259 890

Le total des dépenses budgétisées pour l'exercice financier (budget 2022/2023 approuvé par la 50<sup>ème</sup> Assemblée plénière), diminué des dépenses budgétisées au titre des fonds des bailleurs de fonds, s'élevait à 24 259 890 dollars namibiens (*voir le total de la colonne A*).

### 2.2.4. Budget supplémentaire / Rallonge budgétaire

Les montants suivants ont donné lieu à des budgets supplémentaire qui ont augmenté les dépenses budgétisées d'un montant de 4 325 104 dollars namibiens (*voir le total de la colonne B*), passant de 24 259 890 dollars namibiens (*voir le total de la colonne A*) à 28 584 994 dollars namibiens (*voir le total de la colonne D*).

#### **2.2.4.1. Soldes reportés de l'exercice clos le 31 mars 2022**

Au cours de l'exercice financier 2022/2023, conformément à l'approbation de la 51<sup>ème</sup> Assemblée plénière, le report du solde des fonds de l'exercice financier clos le 31 mars 2022 a été approuvé pour être utilisé comme suit :

- (i) un montant de 473 000 dollars namibiens a été reporté pour des dépenses en capital non encourues au cours de l'exercice financier précédent dans la même ligne budgétaire ;
- (ii) un solde de 228 000 dollars namibiens a été reporté pour l'Observation des élections à partir de la même ligne budgétaire ;

#### **2.2.4.2. Affectations des bénéfices non répartis [non distribués]**

La 51<sup>ème</sup> Assemblée plénière a examiné et approuvé les affectations suivantes des bénéfices non distribués :

- (i) Qu'un montant de 225 000 \$ N soit alloué des bénéfices non distribués à la ligne budgétaire des réunions des Commissions permanentes pour faciliter la tenue des réunions du mois de novembre 2022.
- (ii) Qu'un montant de 1 400 000 dollars namibiens soit alloué, à partir des bénéfices non distribués, à la ligne budgétaire de l'Assemblée plénière pour la 52<sup>ème</sup> Assemblée plénière, qui s'est tenue en mode face-à-face en RDC en novembre/décembre 2022, afin de combler le déficit budgétaire prévu de 1 400 000 dollars namibiens, compte tenu du fait que le budget approuvé n'avait prévu qu'une seule Assemblée plénière par vidéoconférence. Le coût total des dépenses pour de la 52<sup>ème</sup> Assemblée plénière était estimé à 2,5 million de dollars namibiens.

#### **2.2.4.3. Modification des rubriques budgétaires**

La 51<sup>ème</sup> Assemblée plénière a examiné et approuvé la variation suivante des fonds dans le cadre du budget approuvé pour 2022/2023 :

- (i) Qu'un montant de 120 000 \$ N soit modifié à partir du poste budgétaire de remboursement du principal des prêts hypothécaires au poste budgétaire des Dépenses financières.
- (ii) Qu'un montant de 100 000 \$ N soit modifié du poste budgétaire Remboursement du capital des véhicules à moteur au poste budgétaire des Dépenses financières.

#### **2.2.4.4. Contributions financières supplémentaires des Parlements membres**

Des contributions s'élevant à 504 000 dollars namibiens ont été engagées par six Parlements membres pour la Mission d'observation électorale en Angola en août 2022.

#### **2.2.4.5. Contribution des fonds du Sida vers les salaires**

Un montant de 1 495 104 dollars namibiens a été versé pour le salaire du Gestionnaire de programme.

#### **2.2.5. TOTAL DES DÉPENSES EFFECTIVES N\$24 233 213**

Les dépenses totales effectives au 31 mars 2023 s'élevaient à 24 233 213 dollars namibiens, soit 85 % des dépenses totales budgétisées pour l'année (28 584 994 dollars namibiens), ce qui laissait un solde de 4 351 781 dollars namibiens (15 %).

#### **2.2.6. ÉCARTS SIGNIFICATIFS DÉFAVORABLES**

Les lignes budgétaires suivantes présentent des écarts défavorables importants au 31 mars 2023 (supérieur à de 10 %) :

##### **2.2.6.1. Frais professionnels, services des consultants et juridiques - 217%.**

Un écart défavorable de 291 994 dollars namibiens (217%) a été enregistré avec des dépenses de 426 394 dollars namibiens par rapport à l'allocation budgétaire de 134 400 dollars namibiens. Les dépenses au titre de cette ligne budgétaire ont servi à payer les consultants engagés pour la révision des salaires, les systèmes de gestion des performances et la révision des manuels de finance et d'audit interne, entre autres. L'écart défavorable s'explique principalement par le fait que la ligne budgétaire a été sous-budgétisée et n'a pas été révisée pour tenir compte du coût pour le paiement des consultants. Les services de conseil ont été approuvés par l'Assemblée plénière en vue de la mise en œuvre de la politique et des systèmes de gestion des ressources humaines et financières qui étaient en souffrance depuis de nombreuses années. Il a été reconnu que l'institution réaliserait des économies sur diverses autres lignes budgétaires qui pourraient être utilisées et que, par conséquent, le budget total global ne serait pas dépassé, les dépenses totales restant dans les limites du budget total approuvé.

##### **2.2.6.2. Voyages, subsistance et transport -173%.**

Les dépenses effectives ont totalisé 670 107 dollars namibiens contre 245 584 dollars namibiens prévus au budget, entraînant un écart négatif de 424 523 dollars namibiens (173 %). Cet écart s'explique



par la participation à diverses conférences et réunions régionales et internationales, notamment les 144<sup>ème</sup>, 145<sup>ème</sup> et 146<sup>ème</sup> Conférences de l'UIP, le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernements de la SADC, tenue en en RDC, le Parlement panafricain et d'autres réunions régionales. Les coûts ont été plus élevés que prévu en raison de l'augmentation des frais relatifs aux vols et à l'hébergement. La participation aux réunions est stratégique afin de faciliter et tisser des liens et d'établir des relations au moment où le Forum progresse vers sa transformation en un Parlement régional. De plus, le Forum convoque la réunion du Groupe SADC à l'occasion des conférences de l'UIP afin de garantir que le programme régional commun est prioritaire et avancé.

#### 2.2.6.3. Soutien / Appui au programme - 12 %

Le montant du budget était de 301 500 dollars namibiens, alors que les dépenses ont été de 336 831 dollars namibiens, soit un écart défavorable de 35 331 dollars namibiens (12 %). Cette ligne budgétaire a été utilisée pour diverses réunions et mobilisations de mise en réseau en vue de créer et de maintenir des partenariats et de mobiliser des ressources. Il s'agit notamment de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, du sommet du NDI sur le constitutionnalisme, du Secrétariat de la SADC, du Ministère fédéral des affaires européennes et internationales de la République d'Autriche, de l'Ambassade de l'Allemagne et d'autres partenaires de coopération internationale. La mise en réseau étant le pilier pour le renforcement de la base des ressources du FP-SADC, en particulier à la suite de la réduction de la capacité des ressources techniques internes dans le cadre du Département des affaires/travaux parlementaires et des programmes, ainsi que de la diminution du financement par les bailleurs de fonds, il est nécessaire de continuer à mettre à disposition des ressources, tant techniques que financières, à cet effet. Il convient de noter que certaines dépenses ont été réaffectées aux Commissions permanentes, car les missions entreprises étaient liées à des Commissions permanentes spécifiques telles que la FANR et la DGHR.

#### 2.2.6.4. Missions d'observation électorale -27%

Les dépenses effectives ont totalisé 1 312 612 dollars namibiens contre un budget de 1 032 000 dollars namibiens, soit un écart négatif de 280 612 dollars namibiens (27 %). Ces dépenses ont été engagées pour la mission d'observation des élections en Angola en août 2022. Les coûts du transport local, de l'hébergement et des installations de conférence ont été très élevés, en raison de la forte demande découlant du grand nombre de missions d'observation électorale présentes en Angola. Six Parlements membres se sont engagés à verser des contributions, dont trois ont déjà été reçues de la part du Mozambique, de la Zambie et Afrique du Sud ; les

contributions de 4 800 dollars US par Parlement participant (soit 504 000 dollars namibiens au total) sont reprises dans le montant des dépenses budgétisées, qui s'élève à 1 032 000 dollars namibiens. 228 000 dollars namibiens ont en outre été reportés de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2022, pour l'observation des élections.

#### 2.2.6.5. Audit – 17%

Les dépenses effectives se sont élevées à 176 132 dollars namibiens contre un budget de 150 000 dollars namibiens. L'écart négatif de 26 132 dollars namibiens (17 %) s'expliquant par le fait que les frais effectifs ont été plus élevés que ceux prévus au budget.

### **2.3. RECOMMANDATIONS POUR EXAMEN PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

**2.3.1. L'Assemblée Plénière est invitée à examiner et à prendre note de l'exécution du budget au 31 mars 2023.**

**2.3.2. L'Assemblée Plénière est invitée à apprécier les raisons expliquant des écarts défavorables et le fait que le budget total n'a pas été dépassé. Lorsque des dépassements de dépenses ont été anticipés en temps utile, des propositions de modification et d'affectation des fonds ont été présentées au Comité exécutif et à l'Assemblée plénière. Le Comité exécutif soutient que le dépassement de certaines lignes budgétaires est dû à la nécessité de veiller à ce que les activités soient menées à bien pour faire progresser les objectifs du Forum conformément à son Plan stratégique. De surcroît, alors qu'au cours des exercices financiers précédents, de nombreuses activités étaient cofinancées par des partenaires de coopération, il est devenu de plus en plus nécessaire de s'appuyer davantage sur les ressources internes. La hausse des coûts due à l'inflation a contribué à l'augmentation des dépenses.**

### **3.0. RAPPORTS FINANCIERS POUR LES PROGRAMMES/PROJETS FINANCÉS PAR LES BAILLEURS DE FONDS**

#### **3.1. PROJET SUR LA SANTÉ ET LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS (SDSR) FINANCÉ PAR L'AGENCE SIDA**

3.1.1. Suite à l'approbation de l'extension sans coût en 2023, le projet SDSR s'étend désormais du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 mai 2023. Le budget total de la subvention s'élevait à 3 778 795 USD (35 millions de couronnes suédoises) et devait être utilisé sur une période de 4 ans. Les fonds destinés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs sont conservés sur des comptes bancaires distincts et les états financiers sont établis en dollars américains et font l'objet d'un audit séparé.

#### **3.1.2 Performances financières au 31 mars 2023**

La subvention totale reçue et les fonds utilisés au cours des exercices financiers 2022/2023 et 2021/2022 sont les suivants :

	<b>2022 2023</b>	<b>2021/2022</b>
	<b>US\$</b>	<b>US\$</b>
Solde reporté	1 277 783	1 228 099
Subvention reçue	467 936	1 090 427
Fonds utilisés	<u>1 450 923</u>	<u>1 040 743</u>
Total des fonds d'affectation spéciale	<u>294 796</u>	<b><u>1 277 783</u></b>

3.1.3. Les taux d'utilisation (rythme d'absorption) sont de 83 % pour 2022/2023 (sur la base du total du Financement disponible) et de 93,35 % (soit 1 019 710 USD, exprimé en pourcentage de 1 090 427 USD) pour la 3<sup>ème</sup> année.

3.1.4 La Sida a approuvé une extension sans frais du projet pour deux mois, du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mai 2023.) Au cours de cette période, les fonds disponibles pour la SDSR (294 796 USD) seront utilisés pour financer les activités suivantes :

- (i) Salaires des employés du projet SDSR pour les mois d'avril et de mai 2023 ;
- (ii) Réunions des Commissions permanentes (prévues du 7 au 13 mai 2023) ;
- (iii) Réunions multipartites au niveau des Parlements nationaux ; et
- (iv) Frais d'audit

### **3.1.5 Proposition d'extension des coûts**

Le Forum parlementaire de la SADC a également soumis une proposition de budget pour une extension des coûts du projet du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 30 septembre 2023 afin de faciliter la clôture du projet. Les documents de proposition sont en cours d'examen par la Sida.

### **3.1.6 Écart budgétaire au 31 mars 2023**

3.1.6.1. Le rapport sur les écarts budgétaires illustre les dépenses par rapport au budget, et ventilés par poste budgétaire. L'écart entre les dépenses effectives et le budget du projet SDSR fait l'objet d'un suivi mensuel.

3.1.6.2. Au 31 mars 2023, aucune ligne budgétaire ne n'affichait **d'écart négatif important (c'est-à-dire écart supérieur à 10 %)**. Un écart négatif de moins de 10 % est autorisé.

	1er avril 2022 -31 mars 2023			
	BUDGET USD	DES EFFECTIFS USD	ÉCART USD	Écart %
<b>RECETTES</b>				
<b>Subvention reçue (Solde reporté+ reçue)</b>	<b>1,793,377</b>	<b>1,745,719</b>	<b>47,658</b>	<b>3%</b>
<b>Financement total</b>	<b>1,793,377</b>	<b>1,745,719</b>	<b>47,658</b>	
<b>DÉPENSES</b>				
Salaires et indemnités	479,400	403,910	75,490	16%
Réunions régionales de la Commission HSDSP	45,510	48,547	(3,037)	-7%
Séance conjointe des Présidents des Commissions Permanentes Régionales	30,418	30,907	(489)	-2%
Réunion des Secrétaires Généraux des Parlements Nationaux	26,790	27,252	(462)	-2%
Séance d'initiation et de consultation avec les chercheurs de la SDSR	40,440	38,272	2,168	5%
Séance conjointe des Commissions permanentes du Forum	18,624	19,368	(744)	-4%
Réunion régionale des Greffiers Parlementaires	56,048	56,645	(597)	-1%
Ateliers de travail consultatifs multipartites	94,608	70,781	23,827	25%
Comité de surveillance pour incorporer les normes juridiques dans le droit	6,768	3,400	3,368	50%
Tables rondes - Parlement National et Ministères responsables	13,200	7,252	5,948	45%
Réunion d'audiences publiques	49,644	36,859	12,785	26%
Mener des campagnes de sensibilisation du public-Processus législatif	12,380	4,135	8,245	67%
Séances de réflexion sur l'analyse budgétaire pour les Commissions et le	11,550	5,497	6,053	52%
Atelier de renforcement des capacités pour les Parlementaires et les OSC	121,608	78,156	43,452	36%
Participer à une conférence régionale/internationale sur la SDSR et le V	71,625	76,081	(4,456)	-6%
Ateliers consultatifs avec des entités interparlementaires	12,340	10,386	1,954	16%
Vérifications externes et évaluation de fin de projet	72,050	52,721	19,329	27%
Assister à la Session Plénière de l'Assemblée	23,120	20,754	2,366	10%
Frais administratifs généraux	29,280	32,049	(2,769)	-9%
Rédacteur juridique et Expert-Consultant pour suivi et évaluation	20,000	20,000	0	0%
Réunions des Groupes de Travail Nationaux	21,450	1,950	19,500	91%
Communications électroniques	39,400	23,955	15,445	39%
Responsable de la gouvernance d'entreprise (engagé en 2020-2021)	72,000	72,000	-	0%
Loi type sur la gestion des finances publiques	35,375	36,223	(848)	-2%
Renforcement de la gouvernance et de l'administration du Forum	10,908	11,063	(155)	-1%
Étude de référence et validation des mécanismes et des pratiques	9,700	606	9,094	94%
Réunions statutaires conjointes des Comités RPMLOC et DGHR	9,700	9,347	353	4%
Comités RPMLOC et DGHR	63,200	68,940	(5,740)	-9%
Table ronde régionale - Supervision	16,400	8,160	8,240	50%
Réunion régionale pour le RWPC, le GEWAYD et les OSC	66,400	61,550	4,850	7%
Interface régionale sur le rôle du Parlement dans la promotion de la jeu	9,700	-	9,700	
Réunion conjointe du RPMLOC et de la Commission de la DGHR	63,360	16,132	47,228	75%
Formation des hauts fonctionnaires du Parlement	93,280	98,025	(4,745)	-5%
Développement et validation d'une trousse/boîte à outils régionale	29,700	-	29,700	
Lancement du projet auprès des Présidents des parlements nationaux	8,700	-	8,700	
Promotion de la sensibilisation	8,700	-	8,700	
<b>Total des dépenses</b>	<b>1,793,377</b>	<b>1,450,924</b>	<b>342,453</b>	
<b>EXCÉDENT NET</b>	<b>-</b>	<b>294,795</b>	<b>294,795</b>	

### 3.2. SUBVENTION DE L'AGENCE ADA POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PARLEMENTS DE LA SADC (ADMINISTRÉE PAR LA GIZ)

**3.2.1.** La subvention a été financée par l'Agence autrichienne de développement (ADA) et administrée en son nom par la GIZ. Le montant total de la subvention s'élève à 309 905,09 euros. Le projet s'est déroulé du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 28 février 2023 et a depuis été clôturé.

**3.2.2.** Le montant total des fonds reçus de la part de l'ADA s'est élevé à 213 451 euros. Les dépenses engagées au 31 mars 2023 s'élevaient à 274

283,88 euros, ce qui a entraîné un déficit net de -60 832,88 euros. Une demande de remboursement a depuis été soumise à la GIZ pour un montant de 60.832,88 euros, ce montant étant compris dans le budget de la convention de subvention. Le paiement n'a pas encore été reçu. Le détail des dépenses figure dans les états financiers présentés ci-après :

<b>Montants en Euros</b>			
<b>Sources de financement et de recettes</b>	<b>Budget</b>	<b>Effectif</b>	<b>Variation</b>
Contribution de l'agence ADA (conformément à la convention de subvention)	309 905,08	213 451,00	96 454,08
<b>Total du financement et des recettes</b>	<b>309 905,08</b>	<b>213 451,00</b>	<b>96 454,08</b>

<b>Catégorie des dépenses conformément à la convention de subvention</b>	<b>Budget Euro</b>	<b>Effectif Euro</b>	<b>Écart Euro</b>
Experts externes	138 146,74	116 014,23	22 132,51
Coûts de voyage	137 579,59	142 377,66	-4 798,07
Acquisition des biens	34 178,75	15 891,99	18 286,76
<b>Dépenses totales pour le projet</b>	<b>309 905,08</b>	<b>274 283,88</b>	<b>35 621,20</b>
<b>Excédent net (déficit)</b>		<b>-60 832,88</b>	<b>60 832,88</b>

### **3.3. PROJET SUR LA REDEVABILITÉ ET LA SENSIBILITÉ AU GENRE**

**3.3.1.** La subvention est financée par l'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC). La subvention est gérée en leur nom par ACTIONAID. Le projet s'étend du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2023. Le montant de la subvention s'élève à 158 199 USD. Le bailleur de fonds n'exige pas d'états financiers vérifiés pour sa subvention, mais demande des rapports financiers périodiques qui sont soumis tous les six mois.

**3.3.2.** L'objectif global du Projet est d'améliorer la redevabilité et la prise en compte de la dimension de genre dans la gestion des ressources publiques, notamment dans les domaines des services relatifs aux VIH/SSR pour les adolescents et les jeunes et des services agricoles contribuant à la réalisation de certains engagements régionaux de la SADC.

**3.3.3.** État de la situation financière au 31 mars 2023

3.3.3.1 Le solde des fonds reportés au 1<sup>er</sup> avril 2022 de l'exercice clos le 31 mars 2022 est de 44 435 USD (645 800,78 N\$).

3.3.3.2 Les dépenses engagées du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 s'élèvent à 29 560,75 USD (462 061,87 N\$), ce qui laisse un solde de 14 873,94 USD (183 738,91 N\$). Les dépenses ont été encourues pour les Commissions Permanentes FANR et TIFI. Les détails des dépenses figurent dans le Descriptif des responsabilités concernant les activités du Fonds présenté ci-après :

**RAPPORT FINANCIER - 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023**

<b>Descriptif des responsabilités concernant les activités de la Caisse/ du Fonds</b>	<b>MONTANTS EFFECTIFS ENGAGÉS</b>	<b>MONTANTS EFFECTIFS ENGAGÉS</b>
	<b>N\$</b>	<b>USD</b>
<b><u>Recettes</u></b>		
Solde reporté	645 800,78	44 434,69
Fonds reçus	0,00	0,00
Recettes Totales	645 800,78	44 434,69
<b><u>Dépenses :</u></b>		
Coûts contractuels	9 409,14	600,00
Interprétation	52 513,30	3 318,75
Traduction	0,00	0,00
Autres	400 139,43	25 642,00
Frais administratifs	-	-
Total des dépenses	462 061,87	29 560,75
<b>Excédent des recettes sur les dépenses</b>	<b>183 738,91</b>	<b>14 873,94</b>

**3.4. SAFAIDS, PLAN INTERNATIONAL, SADC, ONUSIDA, FNUAP, ONUDC, ARASA : ÉLABORATION DE LA LOI TYPE SUR LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE (VBG)**

**3.4.1.** L'élaboration de la Loi type sur la violence basée sur le genre a été achevée. À cet égard, SAFAIDS et Plan International faisaient partie d'un groupe de partenaires de coopérations qui ont soutenu le processus. D'autres partenaires, la SADC, l'ONUSIDA, l'ONUDC, le FNUAP et l'ARASA, ont effectué des paiements directs à l'expert-consultant et aux services d'appui requis pour les réunions et le processus de consultation s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration de la Loi type.

**3.4.2. SAFAIDS : État de la situation financière au 31 mars 2023**

Les fonds reportés au 1<sup>er</sup> avril 2022 s'élèvent à 1 300 dollars américains (21 878 dollars namubiens). Un financement supplémentaire de 26 400 dollars américains (431 162,16 dollars namubiens) a été reçu au cours de l'exercice financier, portant ainsi les recettes totales à 27 700 dollars

américains (453 040 dollars namibiens). Les dépenses engagées entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023 totalisaient 11 378 dollars américains (185 818 dollars namibiens), ce qui laisse un solde de 16 322 dollars américains (267 222 dollars namibiens). Les dépenses ont été encourues pour des événements parallèles lors des réunions de la Commission Permanente en mai 2022. Le détail des dépenses figure dans les états financiers présentés ci-après :

### 3.4.3. DESCRIPTIF DES RESPONSABILITÉS CONCERNANT LES ACTIVITÉS DU FONDS DE SAFAIDS AU 31 MARS 2023

Descriptif des responsabilités concernant les activités du Fonds, au 31 mars 2023

	N\$	(USD)
<b>Recettes :</b>	2023	2023
Solde reporté	21 878	1 300
Recettes	431 162	26 400
<b>Recettes Totales</b>	<b>453 040</b>	<b>27 700</b>
<b>Dépenses :</b>		
Traduction de la Loi type sur la VBG	-	-
Frais d'hébergement et de conférence : Réunion dans les marges des réunions de la Commission	120 596	7 384
Frais de traduction : Réunion dans les marges des réunions de la Commission	11 195	685
Coûts d'interprétation : Réunion dans les marges des réunions de la Commission	18 946	1 160
Coûts de Perdiem : Réunion dans les marges des réunions de la Commission	35 081	2 148
<b>Total des dépenses</b>	<b>185 818</b>	<b>11 378</b>
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>267 222</b>	<b>16 322</b>

### 3.5. Plan International : État de la situation financière au 31 mars 2023

- 3.5.1. Un montant de 20 000 USD a été reçu de la part du Plan International en juin 2021, en faveur de la Loi type sur la violence basée sur le genre. Le solde reporté au 1<sup>er</sup> avril 2022 est de 114 658 dollars namibiens (6 582 dollars américains).
- 3.5.2. Des dépenses de 104 508,60 N\$ (6 000 USD) ont été engagées pour les services des consultants pour la réalisation du Bulletin d'information sur la Loi type sur la violence basée sur le genre.
- 3.5.3. Le solde du fonds s'élève à 10 149,70 dollars namibiens (582 dollars américains) au 31 mars 2023. Veuillez trouver ci-dessous le Rapport financier au 31 mars 2023 :

<b>Descriptif des responsabilités concernant les activités du Fonds au 31 mars 2023</b>	<b>MONTANTS EFFECTIFS ENGAGÉS</b>	<b>MONTANTS EFFECTIFS ENGAGÉS</b>
	<b>NAD</b>	<b>(USD)</b>
<b><u>Recettes</u></b>		
Solde reporté au 1 <sup>er</sup> avril 2022	114 658,30	6 582
Recettes Totales	114 658,30	6 582
<b><u>Dépenses :</u></b>		
Experts-consultant - Bulletin d'information sur la VBG	104 508,60	6 000
Total des dépenses	104 508,60	6 000
<b>Solde au 31 mars 2023</b>	<b>10 149,70</b>	<b>582</b>

### **3.6. Autres bailleurs de fonds**

#### **3.6.1.SOUTIEN EN NATURE / APPUI NON FINANCIER / SOUTIEN MATÉRIEL DE L'APHRC**

3.6.2. L'APHRC a organisé 10 réunions/formations virtuelles de renforcement des capacités, entre avril 2022 et mars 2023, sur divers domaines d'intérêt, à l'intention des Parlementaires et du personnel des Parlements membres et du Secrétariat. On estime que chaque réunion a coûté au moins 5 500 dollars américains, comme indiqué ci-dessous. La contribution totale de l'APHRC est évaluée à 55 000 dollars américains (962 500 dollars namubiens). La ventilation par réunion est la suivante :

	US\$	N\$
	Par réunion	Par réunion
Interprètes (X 4)	1 800	31 500
Personnes ressource (X 2)	2 700	47 250
Traduction	<u>1 000</u>	<u>17 500</u>
Total des coûts par réunion	<u>5 500</u>	<u>96 250</u>
<b>Total pour 10 Réunions</b>	<b>US\$55 000</b>	<b>N\$962 500</b>

### **3.7.RECOMMANDATIONS POUR EXAMEN PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

**3.7.1.L'Assemblée Plénière est invitée à prendre note des contributions des bailleurs de fonds et des partenaires de coopération.**

**3.7.2.L'Assemblée Plénière est invitée à exprimer sa gratitude aux différents bailleurs de fonds et partenaires de coopération pour leur appui et leur engagement constants et sans réserve.**